

Projet « Direction Commerciale 2021 » : enfin le bout du tunnel !!!

BSCC Direction Commerciale
Le projet démarre le 03 mai
News commissionnement 2021



Ce projet, démarré en juin 2019, va prendre effet à compter du 03 mai 2021.

Grâce à son action la CFE-CGC Groupe La Poste a obtenu :

- ✓ 60% des gestionnaires en III.1 (77 personnes).
- ✓ 100% des assistantes en III.1 (21 personnes).
- ✓ 100% des experts TV deviennent experts offres III.3 (14 personnes).
- ✓ La création de 2 postes Managers Expertise offres Gr A.
- ✓ 100% de la filière déploiement commissionnée (234 personnes) avec des enveloppes annuelles de **2500€** pour les GCE II.3/III.1, **4000€** pour les GGC III.2 les Experts déploiement (III.3/Gp A) et les Chargés de satisfaction clients (III.3) et **5000€** pour les Managers Déploiement et Satisfaction client et pour les DDSC (Gr A).
- ✓ Une prime de **400€** brut pour les collaborateurs de la performance commerciale et pour les experts offres (114 personnes).

Si des mesures plus intéressantes du Projet d'Accord Social « La Poste engagée avec les postiers » dont la signature est prévue d'ici fin avril 2021 sont mises en œuvre, celles-ci s'appliqueraient de fait aux personnels concernés. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons les éléments définitifs.

Nous portons auprès de la DRH Groupe la demande d'accès pour tous au « TPAS à accès dérogatoire selon accords » (type EVMS/SLD) ; pour le moment elle n'est accessible que pour les Assistant(e)s de Direction. La CFE-CGC regrette fortement que les fonctions intégrant une dimension managériale ne bénéficient pas d'un accompagnement financier conséquent (entre 3000€ et 6000€ en fonction des enjeux et de la complexité, tel que cela se pratique dans d'autres NOD en réorganisation).

La CFE-CGC sera vigilante sur la communication relative à la mise en œuvre du projet et sur l'importance d'accompagner les managers qui devront porter cette communication auprès de leurs équipes.

Une attention particulière devra porter sur le « sens » du projet afin qu'il ne fasse pas l'objet de dérives locales. La CFE-CGC sera vigilante pendant cette période critique de démarrage du projet ; des instances de suivi à 3 mois, 6 mois et 18 mois sont mises en place.

**De nombreuses questions se posent encore, une période d'adaptation va être nécessaire,
n'hésitez pas à nous solliciter !!!
Commissionnement 2021 :**

Suite à la demande que nous avons effectuée en décembre 2020, d'avoir des échanges sur le dispositif de commissionnement de l'année N et sur les évolutions N+1 dès la parution des notes définitives, nous avons obtenu :

- ✓ Pour le commissionnement 2021 : décalage de la mise en œuvre du plafonnement trimestriel au 2ème trimestre 2021 pour les équipes de la Télévente.
- ✓ Pour les équipes de ventes de la DDCE et de la DNT, afin de garantir une prise en charge optimale des portefeuilles vacants, le forfait lié à l'intérim ne sera pas intégré au plafonnement trimestriel (FAF et TV). Nous aurons des échanges sur le dispositif de commissionnement 2022 en septembre. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et propositions d'évolution.

Vous pouvez compter sur la CFE-CGC Groupe La Poste :

**Pour rester à votre écoute,
Pour être présente sur tous les sujets,
Pour être une force de proposition permanente !!!**



01 48 24 77 32 - cgclaposte@gmail.com